

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1400

3 juin 2015

SOMMAIRE

AGU S.à r.l.	67176	M.I.D. Services S.A.	67157
Billecart Expansion Holdings S.A.	67158	Nicinvest S.A.	67174
BJT S.à r.l.	67171	Noe Participations	67154
Capital Global S.A.	67200	Oyster	67159
Compagnie Européenne d'Entrepôts Frigo- rifiques S.A.	67154	QM Properties 4 S.à r.l.	67159
Crocodile Capital	67164	Recypatents S.à r.l.	67157
Crocodile Capital	67164	Rollinger Investment Services S.A.	67156
Elistart S.A.	67200	Rovere Sicav	67163
Flossbach von Storch Invest S.A.	67164	Royal Mead S.A.	67163
Foncier & Participations S.A.	67156	Samarcande Food Investments S.A.	67164
I A F A S.A.	67169	Sienna S.A.	67155
INFOSEC Spf S.A.	67155	Siro	67157
Intermodal Europe S.A.	67157	SN Holdings S.à r.l.	67178
Irama S.A.	67156	Sotreca	67160
LP One Halbergmoos Sàrl	67159	Sun Investments	67155
Luxafina S.A.	67156	Trias Pool III - TLP S.C.A.	67188
Luxafina S.A.	67158	Triumterra S.A.	67154
LuxCap Verwaltung GmbH, Zweigniederlas- sung Luxemburg	67158	UBS (Luxembourg) S.A.	67166
Mag International Holdings S.à r.l.	67187	Unicity XII Brighton S.à r.l.	67200
Mainfirst Affiliated Fund Managers S.A.	67169	Weather Capital Special Purpose 1 S.A.	67166

Compagnie Européenne d'Entrepôts Frigorifiques S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.843.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *24 juin 2015* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2014.
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015080934/534/17.

Noe Participations, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 74.779.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *24 juin 2015* à 9.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2014;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2014;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015076441/10/18.

Triumterra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 102.071.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le *22 juin 2015* à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2014,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales,
6. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2015080930/833/19.

INFOSEC Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 20.791.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 avril 2015

L'Assemblée accepte la démission du poste d'administrateur de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Luigi MAULA, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

Luxembourg, le 8 avril 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015054339/17.

(150062251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Sun Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 79.438.

—
Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu jeudi 25 juin 2015 à 11:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2014.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Pour être admis à l'assemblée, tout détenteur d'actions au porteur est prié de déposer ses titres au siège social cinq jours francs avant l'assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015080933/1267/18.

Sienna S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 45.322.

—
Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 22 juin 2015 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014 et affectation des résultats,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister au être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015080935/755/19.

Rollinger Investment Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 48, rue du Dix Octobre.
R.C.S. Luxembourg B 171.913.

Le bilan au 31 décembre 2014 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015053211/9.

(150060530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2015.

Luxafina S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 148.279.

Le 21 Janvier 2015, Petronella J.S Dunselman, démissionne de son mandat d'Administrateur de la Société Luxafina S.A., B148279 (la «Société») ayant son siège social, au 52-54 Avenue du X Septembre L-2550 Luxembourg, avec effet ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Janvier 2015.

Petronella J.S. Dunselman.

Référence de publication: 2015053790/11.

(150061802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Irama S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 154.155.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 22 juin 2015 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2014.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015080936/534/16.

Foncier & Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 5.322.

Convocation à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse suivante, 40, Rangwee, L-2412 LUXEMBOURG, le jeudi 25 juin 2015 à 17 heures.

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire.
2. Présentation, examen et approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2014; affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations.
5. Divers.

Prière de se conformer à l'article 21 des statuts.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015078982/18.

Siro, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 130.512.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015053268/9.
(150060641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2015.

Recypatents S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4070 Bertrange, 39, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 156.925.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mehdi GHARBI
Head of Accounts

Référence de publication: 2015053924/11.
(150061688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Intermodal Europe S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 145.468.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2015.
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signature

Référence de publication: 2015053705/12.
(150061216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

M.I.D. Services S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 114.593.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *24 juin 2015* à 14 heures au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg en l'Etude Dandois & Meynial, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels au 31 décembre 2014 et du rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation du résultat au 31 décembre 2014.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Conformément au conseil d'administration du 5 février 2015, l'Etude Dandois & Meynial est nommée agent dépositaire de l'intégralité des certificats au porteur. Si un actionnaire se retrouvait dans l'incapacité de se présenter lors de l'assemblée, il est dès lors prié de fournir au plus tard deux jours francs avant la tenue de ladite assemblée une procuration à l'attention de l'Etude Dandois & Meynial qui pourra dès lors le représenter.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2015080932/2374/22.

Luxafina S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 148.279.

Le 21 Janvier 2015, Zamyra H. Cammans, démissionne de son mandat d'Administrateur de la Société Luxafina S.A., B148279 (la «Société») ayant son siège social, au 52-54 Avenue du X Septembre L-2550 Luxembourg, avec effet ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 Janvier 2015.

Zamyra H. Cammans.

Référence de publication: 2015053791/11.

(150061802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

LuxCap Verwaltung GmbH, Zweigniederlassung Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1420 Luxembourg, 26, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 165.032.

SCHLIESSUNG EINER NIEDERLASSUNG

Aufgrund des Beschlusses vom 3. März des alleinigen Geschäftsführers der der LuxCap Verwaltung GmbH mit Sitz in c/o HauckSchuchardt, Niedenau 61-63, 60323 Frankfurt am Main, eingetragen im Handelsregister beim Amtsgericht Frankfurt am Main/Deutschland unter B 90926, hat die Gesellschaft beschlossen, die LUXCAP VERWALTUNG GMBH, ZWEIGNIEDERLASSUNG LUXEMBURG mit Wirkung zum 03. März 2015 zu schließen.

Référence de publication: 2015053792/12.

(150061230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Billecart Expansion Holdings S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 2.378.439,21.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 27.288.

Les actionnaires de la société BILLECART EXPANSION HOLDINGS S.A. (ci-après la «Société») sont priés d'assister à l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

des actionnaires qui se tiendra le vendredi 26 juin 2015 à 11.30 heures, au siège social de la Société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2014 et approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2014;
2. Affectation du résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2014;
3. Quitus aux administrateurs;
4. Quitus au commissaire;
5. Election du commissaire;
6. Questions diverses.

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'assemblée ne requièrent aucun quorum et que les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

En application des dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur, la Société a nommé la société anonyme de droit luxembourgeois CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A., avec siège social 3, avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg (RCS Luxembourg B 81.933) à la fonction de dépositaire.

Afin de préserver leurs droits, les actionnaires détenant des actions au porteur émises par la Société sont dès lors priés de les présenter à la société CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A. pour que ces actions soient inscrites dans un registre spécifique et ainsi immobilisées.

A défaut d'inscription dans ce registre, les droits liés aux actions au porteur non-inscrits sont suspendus. A défaut d'inscription dans ce registre avant le 18 février 2016, les droits liés aux actions au porteur non-inscrits seront annulés.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015072082/31.

LP One Halbergmoos Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 113.794.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015053780/9.

(150061041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

QM Properties 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.300,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.847.

Les associés de la Société ont pris la décision suivante:

- Démission de Markus Lehner de son poste de gérant A avec effet au 1^{er} avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015053912/13.

(150061626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Oyster, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 55.740.

L'Assemblée Générale Ordinaire convoquée le 16 avril 2015 n'ayant pu valablement délibérer faute de quorum sur l'élection du Conseil d'Administration, les actionnaires de OYSTER sont invités à assister à une

SECONDE ASSEMBLEE GENERALE

qui se tiendra au siège social, le 3 juillet 2015 à 15 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Election des Administrateurs de la Sicav (les «Administrateurs») jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle approuvant les comptes pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2015 dont :

- M. Eric Syz;

- M. Massimo Paolo Gentili;

- M. Alexandre Pierron;

- Me Claude Kremer.

Les Administrateurs mentionnés ci-dessus sont tous proposés par les détenteurs d'actions de la Classe P conformément aux statuts de la Sicav. Une liste complète des Administrateurs proposés à l'élection par les détenteurs d'actions de la Classe P et, le cas échéant par tout autre actionnaire, est disponible au siège social de la Sicav.

2. Divers.

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à cette Assemblée Générale sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire jusqu'au 26 juin 2015 auprès de OYSTER Sicav c/o RBC Investor Services Bank SA, 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, à l'attention de Fund Corporate Services - Domiciliation (Fax N° +352 / 2460-3331).

Si vous n'êtes pas en mesure d'assister à l'Assemblée Générale, vous avez la possibilité de vous faire représenter par le biais de la procuration ci-jointe. Merci de compléter et signer la procuration et de la renvoyer avant le 2 juillet 2015 à OYSTER, c/o RBC Investor Services Bank SA, 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, à l'attention de Fund Corporate Services - Domiciliation (Fax N° +352 / 2460-3331).

Les actionnaires sont informés que le point à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ne requière aucun quorum et que la décision concernant l'élection du Conseil d'Administration sera prise par vote favorable d'au moins deux tiers des voix des actions présentes ou représentées.

Pour le Conseil.

Référence de publication: 2015080931/755/32.

Sotreca, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 26.396.

Le conseil d'administration de la Société a décidé de fusionner le compartiment «SOTRECA - Euro short» de la Société (le Compartiment Absorbé) par absorption par le compartiment «KBL EPB Monetary Fund - Euro» (le Compartiment Absorbant) de la société KBL EPB Monetary Fund, une société d'investissement à capital variable également soumise à la partie II de la loi modifiée du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif, avec effet au 4 août 2015 (le Jour de Fusion). Cette fusion (ci-après la «Fusion») entraînera la dissolution de la Société.

INFORMATION RELATIVE A LA FUSION

I. Contexte et motivation

L'objet de la Fusion est de faire bénéficier les actionnaires d'une économie d'échelle en opérant une rationalisation économique de la gamme des produits du groupe KBL. En effet, KBL EPB Monetary Fund et la Société sont des organismes de placement collectif tous deux promus par le groupe KBL dont la plupart des prestataires de service sont identiques.

II. Incidence de la Fusion

Les actions nouvellement émises dans le Compartiment Absorbant confèrent les mêmes droits et obligations que les actions émises dans le Compartiment Absorbé.

Les caractéristiques de chacun des Compartiments Absorbé et Absorbant sont les suivantes :

Principales caractéristiques	«SOTRECA - Euro short» (Compartiment Absorbé)	«KBL EPB Monetary Fund - Euro» (Compartiment Absorbant)
	L'objectif primaire de ce compartiment est de préserver le capital et de dégager un rendement conforme à celui du marché monétaire. Plus particulièrement, les avoirs nets du compartiment seront exclusivement investis dans des instruments financiers très liquides, tels que des liquidités, y compris des dépôts à terme auprès d'établissements de crédit, ou des instruments du marché monétaire comme définis par la Directive Européenne 2009/65/EC. Les instruments du marché monétaire dans lesquels le compartiment est investi seront émis par des gouvernements, leurs agences, des organismes internationaux à caractère public ou, par des sociétés émettrices, sous réserve qu'elles aient obtenu les deux plus hautes notations de crédit disponibles pour les crédits à court terme de la part de chaque agence de notation de crédit reconnue ayant noté l'instrument ou à défaut d'une telle notation de qualité équivalente selon le processus de notation interne de la SICAV. A titre d'exception le compartiment peut investir dans des émissions d'obligations souveraines d'une notation élevée («investment grade») si elles sont émises ou garanties par une autorité centrale, régionale ou locale d'un Etat membre de l'Union Européenne, de la Banque Centrale Européenne, de l'Union Européenne ou de la Banque d'Investissement Européenne. Les investissements du compartiment seront réalisés de sorte que l'échéance résiduelle jusqu'à la date de rachat légale des titres compris dans le portefeuille soit inférieure ou égale à 2 ans à condition que le temps restant jusqu'à la prochaine révision du taux d'intérêt est inférieur ou égal à 397 jours (des titres à taux variable - floating rate securities - doivent remettre à un taux du marché	Le Compartiment est destiné à être géré comme un OPC monétaire au sens des lignes directrices de l'Autorité Européenne des Marchés Financiers (CESR/10-049, ESMA/2012/113) du 19 mai 2010 et par conséquent respectera les restrictions d'investissement listées à la Partie I, Clause 2.2 du prospectus. Le Compartiment investit au moins deux tiers des actifs nets dans des instruments du marché monétaire de haute qualité, obligations (straight bonds) ou avoirs en banques négociés régulièrement et libellés en EUR. Le revenu d'intérêt variera en fonction des taux d'intérêt à court terme. Le tiers restant pourra être investi en obligations (à l'exclusion d'obligations convertibles ou à option), y compris en Collateralised Debt Obligations (CDO), Euro Medium Term Notes (EMTN) et produits structurés, et en avoirs en banques.

monétaire ou d'un indice), que l'échéance moyenne pondérée du portefeuille ne dépassera pas 6 mois et que la durée moyenne pondérée des titres détenus sera inférieure ou égale à 12 mois. À titre accessoire, les avoirs nets du compartiment pourront être investis dans d'autres OPCVM qui se qualifient de monétaires ou de monétaire à court terme au sens des lignes directrices de l'Autorité Européenne des Marchés Financiers (CESR 10-049, ESMA/2012/113) et dans les limites permises par la loi et indiquées sous la section «Investissements et Restrictions d'Investissement».

Le compartiment est normalement composé uniquement d'actifs libellés dans la ou les devises du compartiment. Des placements dans d'autres devises que celle(s) du compartiment ne peuvent être effectués que si les risques de change sont couverts par des ventes à terme (ou opérations assimilées) de ces devises contre la ou les monnaies du compartiment. L'actionnaire ayant fait le choix du compartiment sera ainsi assuré que les actions qu'il détient sont représentatives d'actifs exprimés dans la ou les devises choisies.

Le portefeuille du compartiment étant soumis aux fluctuations de marché et aux risques inhérents à tout investissement en valeurs mobilières, la réalisation des objectifs du compartiment ne peut de ce fait être garantie.

Le compartiment est autorisé, dans les limites prévues à l'Annexe 1 du prospectus:

- à recourir aux techniques et instruments qui sont en ligne avec la stratégie du marché monétaire, à condition que le recours à ces techniques et instruments soit fait en vue d'une bonne gestion du portefeuille;
- à recourir à des techniques et à des instruments destinés à couvrir les risques de change dans le cadre de la gestion de son patrimoine.

Devise de Référence	EUR	EUR
Classes Actions	Classe P (actions de capitalisation) ISIN: LU0093898491	Actions de Capitalisation. ISIN: LU0093497823
Cut-Off concernant les demandes de souscriptions, rachats et conversion	Jusqu'à 17.00 heures (heure à Luxembourg) le Jour d'Evaluation applicable	Au plus tard à 17:00 heures (heure de Luxembourg) un Jour d'Evaluation
Commission de souscription	Maximum 1.5% de la VNI par action au profit de Max. 2% l'agent placeur	
Commission de rachat	0%	Max. 2%
Commission de conversion	0%	Aucune
Commission de gestion	Aucune. (En revanche, commission de conseil de Max. 0.30% Maximum 0.20% par an payable mensuellement et calculée sur la moyenne des actifs nets du compartiment pour le mois considéré).	

Comme toute opération de fusion, cette opération peut entraîner un risque de dilution de la performance.

Il est fortement recommandé à chaque actionnaire de consulter, un avocat ou un conseiller fiscal afin de les informer sur les conséquences juridiques et fiscales possibles dans leur pays de résidence suite aux Fusions.

III. Information relative à la Société Absorbante

KBL EPB Monetary Fund est une société d'investissement à capital variable, constituée sous droit luxembourgeois, agréée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier en tant qu'OPC réglementé par la Partie II de la Loi de 2010 (la Société Absorbante). Le siège social de la Société Absorbante est située au 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

La Société Absorbante a été constituée le 6 juin 1997 par-devant notaire Me Edmond Schroeder. Les statuts de la Société Absorbante ont été modifiés pour la dernière fois en date du 16 septembre 2009 et ont été publiés au Mémorial C, Recueil Sociétés et Associations le 28 octobre 2009 sous le numéro 2116.

La Société Absorbante est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 59.357.

La Société Absorbante est un fonds d'investissement à compartiments multiples ayant également lancé les compartiments suivants en plus du Compartiment Absorbant :

- KBL EPB MONETARY FUND - USD
- KBL EPB MONETARY FUND - AUD

L'agent de transfert et teneur de registre, agent domiciliataire, agent payeur, et la banque dépositaire sont identiques à ceux de la Société.

IV. Droits des actionnaires

Les actionnaires peuvent obtenir sur demande au siège social de la Société les termes de la fusion, le dernier prospectus de la Société, le rapport du réviseur d'entreprises relatif à cette opération, le rapport annuel et semestriel de la Société Absorbante et de la Société, tout document légal relatif à la Société Absorbante ou toute autre information sont disponibles sur demande et sans frais au siège social de la Société Absorbante, susvisé.

Les actionnaires du Compartiment Absorbé ont la possibilité de demander le rachat sans frais de leurs actions par écrit à European Fund Administration S.A. en sa qualité d'agent de transfert délégué de la Société, à partir de la date de publication et jusqu'au 3 août 2015 (la Date d'Échéance). Les demandes de rachat devront être réceptionnées au plus tard à la Date d'Échéance (Date d'Échéance incluse).

V. Procédure et date effective de la Fusion

La Fusion ainsi que le Jour de Fusion qui est proposé, à savoir le 4 août 2015, sont soumises à l'approbation des actionnaires du Compartiment Absorbé.

En cas d'approbation de la Fusion et du projet de fusion y relatif, les actionnaires nominatifs n'ayant pas demandé le rachat de leurs actions à la Date d'Échéance seront automatiquement inscrits au registre des actions du Compartiment Absorbant correspondant au Jour de Fusion.

CONVOCATION AUX ASSEMBLEES GENERALES DES ACTIONNAIRES

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Le quorum de présence n'ayant pas été atteint lors de l'assemblée générale extraordinaire du 29 mai 2015, les actionnaires de la Société sont invités à une

SECONDE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui sera tenue le *3 juillet 2015* à 14 heures (heure de Luxembourg) au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du projet de fusion;
2. Dissolution de la Société au Jour de Fusion; et
3. Divers.

QUORUM ET MAJORITE

Les décisions sur tous les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire ne requièrent aucun quorum de présence et sont adoptées à la majorité des 2/3 des voix exprimées.

ACTIONS AU PORTEUR

Par délégation d'European Fund Administration agissant en tant que dépositaire au sens prévu par la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation et à la tenue du registre des actions au porteur (la Loi de 2014), les détenteurs d'actions au porteur souhaitant participer à l'Assemblée sont tenus d'immobiliser leurs actions cinq jours ouvrables avant l'Assemblée

auprès de KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg (KBL) permettant ainsi l'inscription de leurs actions dans le registre des actions au porteur.

Les droits afférents aux actions au porteur ne pourront être exercés qu'en cas de dépôt de l'action au porteur auprès de KBL conformément à la Loi de 2014.

PROCURATIONS ET PRESENCE

Si vous ne pouvez pas personnellement assister à l'assemblée générale à laquelle vous êtes convoqués, vous pouvez utiliser le modèle de procuration joint pour nommer un mandataire qui votera pour votre compte suivant vos instructions. Les modèles de procurations sont également disponibles au siège social de la Société sur demande.

Toute procuration devra être reçue avant le 2 juillet 2015 à 17:00 (heure de Luxembourg) aux bureaux de Kredietrust Luxembourg S.A., 11 rue Aldringen, L-2960 Luxembourg et adressée à l'attention de Mme Maddy Roose.

Une copie de la procuration pourra être envoyée à l'attention de Mme Maddy Roose avant le 2 juillet 2015 à 17:00 (heure de Luxembourg) par e-mail à l'adresse maddy.roose@kbl-bank.com et pourra être jugée suffisante, à condition que l'original de la procuration suive par courrier à l'adresse susmentionnée.

Si vous avez l'intention de participer à l'assemblée générale extraordinaire à laquelle vous êtes convoqués, nous vous saurions gré de bien vouloir confirmer votre participation par e-mail à l'adresse maddy.roose@kbl-bank.com, ou par téléphone au +352.47.97.45.50 au moins 48 heures avant la tenue de l'assemblée générale extraordinaire.

Référence de publication: 2015080937/755/182.

Rovere Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 144.972.

Le rapport annuel au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ROVERE SICAV

SICAV

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015053934/13.

(150061560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Royal Mead S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 148.961.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 23 mars 2015:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Christoph PIEL, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Claudio TOMASSINI, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2015053935/23.

(150061719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Crocodile Capital, Fonds Commun de Placement.

Die konsolidierte Fassung des Verwaltungsreglements des Crocodile Capital, welches am 21. Mai 2015 in Kraft getreten ist, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VPB Finance S.A.

Référence de publication: 2015080050/9.

(150090448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Crocodile Capital, Fonds Commun de Placement.

Die Änderungen des Verwaltungsreglements des Crocodile Capital, welche am 21. Mai 2015 in Kraft getreten sind, wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VPB Finance S.A.

Référence de publication: 2015080051/9.

(150090449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Samarcande Food Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 166.206.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un Administrateur

Référence de publication: 2015053938/11.

(150060974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Flossbach von Storch Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 6, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 171.513.

Im Jahre zweitausendundfünfzehn, am sechsten Mai.

Vor Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg.

Traten zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der Gesellschaft Flossbach von Storch Invest S.A., mit Sitz in L-2132 Luxembourg, 6, avenue Marie-Thérèse, die gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 13. September 2012, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2477 vom 5. Oktober 2012. Die Satzung wurde zuletzt abgeändert gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars 24. März 2015, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C, Nummer 956 vom 10. April 2015.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Frau Vera AUGSDÖRFER, Bankangestellte, beruflich wohnhaft in Strassen, eröffnet.

Die Vorsitzende beruft zur Protokollführerin Frau Olga KIRILLOVA, Bankangestellte, beruflich wohnhaft in Strassen.

Die Versammlung bestimmt zur Stimmzählerin Frau Ursula BERG, Bankangestellte, beruflich wohnhaft in Strassen.

Sodann stellt die Vorsitzende gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

I.- Die anwesenden oder vertretenen Aktieninhaber und die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste, unterschrieben von den Aktieninhabern oder deren Bevollmächtigte, dem Versammlungsbüro und dem unterzeichneten Notar, aufgeführt. Die Anwesenheitsliste sowie die Vollmachten bleiben gegenwärtiger Urkunde beigelegt um mit derselben einregistriert zu werden.

II.- Aus der Anwesenheitsliste ergibt sich, dass sämtliche drei Millionen (3.000.000) Namensaktien bei der außerordentlichen Generalversammlung vertreten sind, sodass die Generalversammlung regelrecht zusammengesetzt ist und über alle Tagesordnungspunkte, welche den Aktionären bekannt sind, beschließen kann.

III.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals der Flossbach von Storch Invest S.A. von derzeit EUR 3.000.000.- um EUR 2.000.000.- auf insgesamt EUR 5.000.000.- und anschließende Abänderung der Satzung gemäß Punkt 3 der Tagesordnung.
2. Präzisierung von Artikel 21 der Satzung.

Der Artikel wird dahingehend präzisiert, wer den Vorsitz der Generalversammlung führt, wenn kein Vorsitzender des Vorstands bestimmt wurde.

Ein Entwurf der neuen Satzung ist am Sitz der Verwaltungsgesellschaft erhältlich.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um EUR 2.000.000.- (zwei Millionen Euro) zu erhöhen um es von seinem jetzigen Betrag von EUR 3.000.000.- (drei Millionen Euro) auf EUR 5.000.000.- (fünf Millionen Euro) zu bringen durch die Schaffung und Ausgabe von 2.000.000.- (zwei Millionen) Aktien mit einem Nominalwert von je EUR 1.- (einem Euro), welche mit den gleichen Rechten und Pflichten ausgestattet sind wie die bestehenden Aktien.

Zeichnung und Einzahlung

Alsdann werden die neuen Aktien durch die alleinige Gesellschafterin Flossbach von Storch AG, Aktiengesellschaft mit Sitz in D-50679 Köln, Ottoplatz 1, gezeichnet,

welche hier vertreten ist durch Frau Vera Augsdörfer, vorgeannt, gemäß privatschriftlicher Vollmacht.

Die erteilte Vollmacht, ordnungsgemäß durch die Erschienene und den Notar unterzeichnet, bleibt diesem Dokument beigelegt, um mit demselben registriert zu werden.

Die neuen Aktien wurden vollständig in bar eingezahlt, sodass der Betrag von EUR 2.000.000.- (zwei Millionen Euro) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 5, Punkt (1) der Satzung wie folgt abzuändern:

(1) Das Gesellschaftskapital beträgt fünf Millionen EURO (5.000.000.- EUR) und ist eingeteilt in fünf Millionen (5.000.000) Namensaktien von je einem EURO (1,- EUR) Nennwert, welche voll eingezahlt sind.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 21 der Satzung wie folgt abzuändern:

Art. 21. Vorsitz. (1) Den Vorsitz in der Generalversammlung führt, insofern bestimmt, der Vorsitzende des Vorstands. Wurde kein Vorsitzender bestimmt oder ist der Vorsitzende verhindert und hat er sonst niemanden zu seinem Vertreter als Sitzungsleiter bestimmt, eröffnet das an Jahren älteste anwesende Vorstandsmitglied die Generalversammlung und lässt einen Leiter der Versammlung durch diese wählen. Der Vorsitzende der Versammlung ernennt einen Schriftführer.

(2) Der Vorsitzende leitet die Versammlung und bestimmt die Reihenfolge, in der die Gegenstände der Tagesordnung erledigt werden, sowie die Art und Form der Abstimmung. Die Generalversammlung bestimmt auf Vorschlag des Vorsitzenden der Versammlung einen Stimmzähler.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Kapitalerhöhung entstehen, beläuft sich auf ungefähr EUR 3.000.-.

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt die Vorsitzende die Versammlung auf.

Worüber Urkunde aufgenommen in Strassen, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Versammlungsvorstand und dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: V. AUGSDÖRFER, O. KIRILLOVA, U. BERG und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 11 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/14631. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 19. Mai 2015.

Référence de publication: 2015073811/74.

(150084716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2015.

Weather Capital Special Purpose 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 125.495.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Weather Capital Special Purpose 1 S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015054058/11.

(150061848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

UBS (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 11.142.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of May,
Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg,

is held:

an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of UBS (Luxembourg) S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 33A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 11.142 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Elter, notary residing at that time in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 20 August 1973, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the Luxembourg Official Gazette) under number 150 on 30 August 1973. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, on 31 October 2012, published in the Luxembourg Official Gazette under number 2700 on 6 November 2012.

The Meeting appoints Markus Krämer, General Counsel, professionally residing in Luxembourg as chairman of the Meeting (the Chairman).

The Chairman appoints Benjamin Wacker, Director, professionally residing in Luxembourg as secretary (the Secretary).

The Meeting appoints Katharina Flechtner, Director, professionally residing in Luxembourg as scrutineer (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are together referred to hereafter as the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. The shareholders of the Company, present or represented at the Meeting, and the number of shares they hold in the Company, are indicated on an attendance list, which will be controlled and signed prior to the opening of the Meeting, by the shareholders of the Company present, the holders of powers of attorney, as the case may be, and the members of the Bureau.

II. The powers of attorney from the shareholders of the Company represented at the Meeting, as the case may be, after having been signed *in variatur* by the holders of such powers of attorney, the members of the Bureau and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. It appears from the attendance list established and certified by the members of the Bureau that the entire share capital of the Company is duly represented at the Meeting. Each shareholder of the Company having waived the convening notices, considering itself as duly convened and declaring having full knowledge of the agenda which was communicated to it in advance, the Meeting is validly constituted to deliberate upon the items on the agenda.

IV. The board of directors of the Company and the board of directors of Puilaetco Dewaay Private Bankers S.A., a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of Belgium, with registered office at 46, avenue Herrmann-Debroux, Auderghem, B-1160 Brussels, Belgium, and registered with the Belgian companies register under number TVA BE 0403.236.126/RPM Brussels (Puilaetco), drew up the draft terms of a cross-border business transfer on 26 March 2015 (the Business Transfer Proposal), in accordance with article 308bis-5 of the Luxembourg act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), whereby the Company would transfer, to Puilaetco, all of the existing assets and liabilities allocated to its Belgian branch, UBS Belgium (the Branch) located at Woluwé-Saint-Pierre, B-1150 Brussels, 300 avenue de Tervueren, Belgium, registered with the Belgian companies register under number TVA BE 0509.950.180/RPM Brussels (the Business Transfer).

V. The Business Transfer Proposal was published in the Luxembourg Official Gazette under number 910 on 3 April 2015, in accordance with article 290 of the Companies Act and in the Belgian official gazette (le Moniteur belge) under number 15052759 on 13 April 2015.

VI. The documents indicated under article 295 (1) of the Companies Act have been made available for inspection by the shareholders of the Company (and with the possibility for them to receive a copy of such documents free of charge) at the registered office of the Company at least one (1) month before the date hereof. In accordance with article 296 of the Companies Act, the shareholders of the Company have expressly waived the requirements set out in articles 293, 294 (1) and 295 (1) c) and d) of that act.

VII. A certificate from the Company certifying the availability of the documents referred to under item VI. above at least one (1) month before the date hereof, shall remain attached to the present deed, after having been initialled ne varietur by the members of the Bureau, the holders of powers of attorney, as the case may be, and by the undersigned notary, in order to be submitted with this deed to the registration authorities.

VIII. The agenda of the Meeting is the following:

1. Approval of the Business Transfer under the terms set forth in the Business Transfer Proposal; and
2. Miscellaneous.

IX. After due deliberation, the Meeting unanimously takes the following resolutions:

Resolutions

The Meeting resolves to approve the Business Transfer under the terms set forth in the Business Transfer Proposal.

The Meeting acknowledges that, in accordance with the Business Transfer Proposal, the Business Transfer would take effect when the Business Transfer is approved by the board of directors of Puilaetco.

The Meeting further acknowledges that, in accordance with article 302 of the Companies Act, the Business Transfer shall be effective towards third parties on the date on which both (i) the present deed is published in the Luxembourg Official Gazette, and (ii) the resolutions of the board of directors of Puilaetco are published in the Belgian official gazette (le Moniteur belge).

Statement

In accordance with article 300 (2) of the Companies Act, the undersigned notary declares that he has verified and certifies the existence and the validity of (i) the legal acts and formalities required to be carried out by the Company, and (ii) the Business Transfer Proposal.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 6,800.

Powers

The appearing parties and the members of the Bureau, acting in the same interest, do hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error(s)) to the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, and that at the request of the appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

There being no other business on the agenda, the Meeting is adjourned.

The document having been read to the appearing parties, the members of the Bureau sign together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour du mois de mai,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

se tient:

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de UBS (Luxembourg) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 11.142 (la Société), constituée par un acte de Maître Elter, notaire résidant à cette époque à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 20 août 1973, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) sous le numéro 150 en date du 30 août 1973. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, le 31 octobre 2012, publié au Mémorial sous le numéro 2700 en date du 6 novembre 2012.

L'Assemblée nomme Markus Krämer, General Counsel, résidant professionnellement à Luxembourg comme président de l'Assemblée (le Président).

Le Président nomme Benjamin Wacker, Director, résidant professionnellement à Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée nomme Katharina Flechtner, Director, résidant professionnellement à Luxembourg en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau de l'Assemblée.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Les actionnaires de la Société, présents ou représentés à l'Assemblée, et le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence qui a été contrôlée et signée avant l'ouverture de l'Assemblée par les actionnaires de la Société présents, les mandataires des actionnaires de la Société représentés, le cas échéant, et les membres du Bureau.

II. Les procurations des actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée, le cas échéant, après avoir été signées ne varietur par les mandataires, les membres du Bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

III. Il résulte de la liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que l'intégralité du capital social de la Société est dûment représentée à l'Assemblée. Chaque actionnaire de la Société ayant renoncé aux formalités de convocation, se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance, l'Assemblée est valablement constituée afin de délibérer sur les points indiqués dans l'agenda.

IV. Le conseil d'administration de la Société et le conseil d'administration de Puilaetco Dewaay Private Bankers S.A., une société anonyme de droit belge, ayant son siège social au 46, avenue Herrmann-Debroux, Auderghem, B-1160 Bruxelles, Belgique, immatriculée au registre des personnes morales sous le numéro d'entreprise TVA BE 0403.236.126/RPM Bruxelles (Puilaetco), ont établi un projet de cession transfrontalière de branche d'activités le 26 mars 2015 (le Projet de Cession de Branche d'Activités), conformément à l'article 308bis-5 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi de 1915), par lequel la Société transférerait, à Puilaetco, l'ensemble des éléments d'actif et de passif alloués à sa succursale belge, UBS Belgium (la Branche d'Activités) établie à Woluwé-Saint-Pierre, B-1150 Bruxelles, 300 avenue de Tervueren, Belgique, immatriculée au registre des personnes morales sous le numéro d'entreprise TVA BE 0509.950.180/RPM Bruxelles (la Cession de Branche d'Activités).

V. Le Projet de Cession de Branche d'Activités a été publié au Mémorial sous le numéro 910 en date du 3 avril 2015, conformément à l'article 290 de la Loi de 1915, ainsi qu'au Moniteur belge sous le numéro 15052759 en date du 13 avril 2015.

VI. Les documents indiqués à l'article 295 (1) de la Loi de 1915, ont été mis à la disposition des actionnaires de la Société (avec la possibilité de recevoir une copie sans frais et sur simple demande de ces documents) au siège de la Société au moins un (1) mois avant la date des présentes. Par ailleurs, conformément à l'article 296 de la Loi de 1915, les actionnaires de la Société ont expressément renoncé aux exigences prévues aux articles 293, 294 (1) et 295 (1) c) et d) de cette même loi.

VII. Un certificat émis par la Société confirmant la mise à disposition des documents mentionnés au point VI. ci-dessus au moins un (1) mois avant la date des présentes, sera annexé aux présentes résolutions, après avoir été paraphé ne varietur par les membres du Bureau, les mandataires des actionnaires de la Société, le cas échéant, et par le notaire instrumentant, afin d'être soumis avec lui à l'enregistrement.

VIII. L'Ordre du jour de l'Assemblée est comme suit:

1. Approbation de la Cession de Branche d'Activités dans les termes stipulés par le Projet de Cession de Branche d'Activités; et

2. Divers.

IX. Après délibération, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

L'Assemblée décide d'approuver la Cession de Branche d'Activités conformément aux termes stipulés par le Projet de Cession de Branche d'Activités.

L'Assemblée prend acte que, conformément aux dispositions du Projet de Cession de Branche d'Activités, la Cession de Branche d'Activités prendra effet à la date à laquelle le Projet de Cession de Branche d'Activités sera approuvé par le conseil d'administration de Puilaetco.

L'Assemblée prend également acte que, conformément à l'article 302 de la Loi de 1915, la Cession de Branche d'Activités sera effective vis-à-vis des tiers à la date à laquelle à la fois (i) les présentes résolutions seront publiées au Mémorial, et (ii) les résolutions du conseil d'administration de Puilaetco seront publiées au Moniteur belge.

Constat

Conformément à l'article 300 (2) de la Loi de 1915, le notaire instrumentant vérifie et atteste l'existence et la légalité (i) des actes et formalités incombant à la Société, et (ii) du Projet de Cession de Branche d'Activités.

Estimation des coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à la somme de EUR 6.800,-.

Pouvoirs

Les parties comparantes, les membres du Bureau, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française, et qu'à la requête des parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg, l'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée est levée.

Et après lecture faite aux parties comparantes, les membres du Bureau signent ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: Markus Krämer, Benjamin Wacker, Katharina Flechtner, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 27 mai 2015. 1LAC/2015/16320. Reçu 75,- €.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 mai 2015.

Référence de publication: 2015078888/174.

(150090103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

**Mainfirst Affiliated Fund Managers S.A., Société Anonyme,
(anc. I|A|F|A S.A.).**

Siège social: L-5365 Munsbach, 16, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 176.025.

Im Jahre zweitausendundfünfzehn, am sechsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz zu Luxemburg,

sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft I|A|F|A S.A., mit Sitz in Munsbach, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 176.025, zu einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars vom 12. März 2013, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C, Nummer 827 vom 9. April 2013. Die Satzung wurde zuletzt abgeändert gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 13. August 2014, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C, Nummer 2367 vom 4. September 2014.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Frau Ursula BERG, Bankangestellte, beruflich wohnhaft in Strassen, eröffnet.

Die Vorsitzende beruft zur Protokollführerin Frau Olga KIRILLOVA, Bankangestellte, beruflich wohnhaft in Strassen.

Die Versammlung bestimmt zur Stimmzählerin Frau Vera AUGSDÖRFER, Bankangestellte, beruflich wohnhaft in Strassen.

Sodann gab die Vorsitzende folgende Erklärungen ab:

I.- Die anwesenden oder vertretenen Aktieninhaber und die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste, unterschrieben von den Aktieninhabern oder deren Bevollmächtigte, dem Versammlungsbüro und dem unterzeichneten Notar, aufgeführt. Die Anwesenheitsliste und gegebenenfalls die Vollmachten bleiben gegenwärtiger Urkunde beigefügt um mit derselben einregistriert zu werden.

II.- Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2014 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2014 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung des Verwaltungsrates
4. Wahl des neuen Verwaltungsrates bis zur Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2016
5. Gewinnverwendung
6. Namensänderung der Gesellschaft

III.- Aus der vorbezeichneten Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche Aktien in gegenwärtiger Versammlung vertreten sind, so dass diese ordnungsgemäß zusammengesetzt ist und rechtsgültig über die Punkte der Tagesordnung beraten kann.

Alsdann fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss:

Nach Kenntnisnahme der Berichte des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers, billigt die Generalversammlung die Bilanz zum 31. Dezember 2014 sowie die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2014 abgelaufenen Geschäftsjahr.

Zweiter Beschluss:

Die Generalversammlung erteilt dem Verwaltungsrat Entlastung für das abgelaufene Geschäftsjahr.

Dritter Beschluss:

Die Generalversammlung nimmt den Rücktritt der bestehenden Verwaltungsratsmitglieder an und ernennt zu neuen Verwaltungsratsmitglieder:

- Dr. Andreas Haindl, geboren am 17.08.1962 in München, beruflich ansässig in 16, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach;
 - Björn Kirchner, geboren am 05.04.1966 in Düsseldorf, beruflich ansässig in 16, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach;
 - Oliver Haseley, geboren am 19.04.1967 in Berlin, beruflich ansässig in 16, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- Ihr Mandat endet mit der jährlichen ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2016.

Vierter Beschluss:

Die Generalversammlung beschliesst, auf Vorschlag des Verwaltungsrates, das Ergebnis des Geschäftsjahres 2014 in Höhe von EUR 819.165,45 wie folgt zu verwenden:

- EUR 15.719,96 in die gesetzliche Rücklage
- EUR 4.075,00 in die sonstigen Rücklagen

Die Rücklage wird nach § 8a VStG zur Minderung der Vermögenssteuer für das Jahr 2015 gebildet.

- EUR 799.370,49 Ausschüttung an die Aktionäre

Zusätzlich wird entsprechend Handelsrecht (Gesetz von 1915 geändert) Art. 72-1 Ziffer 3 ein Betrag in Höhe von EUR 10.537,48 aus dem Ergebnisvortrag aus Vorjahren an die Aktionäre ausgeschüttet.

Fünfter Beschluss:

Die Generalversammlung beschliesst den Namen der Gesellschaft in MAINFIRST AFFILIATED FUND MANAGERS S.A. abzuändern und Artikel 1 der Satzung dementsprechend wie folgt abzuändern:

„ **Art. 1.** Die Gesellschaft ist eine Aktiengesellschaft nach luxemburgischem Recht und führt den Namen MAINFIRST AFFILIATED FUND MANAGERS S.A. (die „Gesellschaft“).

Der Sitz der Gesellschaft ist Munsbach, Großherzogtum Luxemburg. Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen und Repräsentanzen in einem anderen Ort des Großherzogtums, sowie im Ausland gegründet werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden,“ und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Worüber Urkunde aufgenommen zu Strassen, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Verwaltungsvorstand und dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: V. AUGSDÖRFER, O. KIRILLOVA, U. BERG und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 11 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/14632. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 19. Mai 2015.

Référence de publication: 2015073907/85.

(150084593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2015.

BJT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 95.015.

—
In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of May.

Before M^e Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

BJT SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA, having its registered office at ul. Wlodkowica, 10, lok.5, 50-072 Wroclaw, Poland, registered with the «Krajowy Rejestr Sadowy» under the number 0000475052,

here represented by Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally at 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such proxy, after having been initialed “ne varietur” by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached hereto for the purpose of registration.

The appearing, represented as aforesaid, is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of BJT S.à r.l. having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, incorporated pursuant a deed of Maître Joseph ELVINGER, then notary residing in Luxembourg, dated July 30th, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés number 911 September 5th, 2003,

registered with the Trade and Companies of Luxembourg B 95.015 (the “Company”).

The Sole Shareholder, represented as aforesaid and holds the entire share capital, has requested the undersigned notary to enact the resolutions contained in the following agenda:

Agenda:

1. Increase of the Company's share capital by an amount of three million two hundred forty-one thousand one hundred Euros (EUR 3,241,100.-) so as to bring it up from its present amount of seventy nine thousand three hundred Euros (EUR 79,300.-) represented by three thousand one hundred seventy-two (3,172) ordinary shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, to three million three hundred twenty thousand four hundred Euros (EUR 3,320,400.-), by the creation and the issuing of one hundred twenty nine thousand six hundred forty four (129,644) ordinary new shares (the “New Shares”), having the same rights and privileges as existing shares; Subscription and payment of the New Shares by the Sole Shareholder.

2. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

3. Amendment of the corporate purpose and subsequent amendment of article 2 of the Articles of the Company.

4. Miscellaneous.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital, by an amount of three million two hundred forty thousand one hundred Euros (EUR 3,241,100.-) so as to bring it up from its present amount of seventy nine thousand three hundred Euros (EUR 79,300.-) represented by three thousand one hundred seventy two (3,172) ordinary shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, to three million three hundred twenty thousand four hundred Euros (EUR 3,320,400.-), by the creation and the issuing of one hundred twenty nine thousand six hundred forty four (129,644) ordinary new shares (the “New Shares”), having the same rights and privileges as existing shares.

Subscription and payment

The New Shares have been subscribed and fully paid-up by the Sole Shareholder by contribution in cash, so the amount of three million two hundred forty one thousand one hundred Euros (EUR 3,241,100.-) is at the disposal of the Company, proof has given to the undersigned notary to states it.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder decides to amend Article 6 of the articles of association of the Company as follows:

« **Art. 6.** The Company's capital is set at three million three hundred twenty thousand four hundred Euros (EUR 3,320,400.-) represented by one hundred thirty two thousand eight hundred sixteen (132,816) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.»

Third resolution

The Sole Shareholder decides to amend the purpose of the Company and to modify the Article 2 of the Articles of Association, as follows:

“ **Art. 2.** The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets.

The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches or representation offices in Luxembourg or abroad.

The Company may invest in and manage a portfolio of patents and or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other companies of the group, direct or indirect shareholder of the Company, and without falling under the scope of a regulated banking activity.

The Company may give guarantees and grant securities to any party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other companies of the group and generally for its own benefit or such persons ‘benefit, and without falling under the scope of a regulated banking activity.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.”

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately three thousand five hundred Euros (EUR 3,500.-).

WHEREOF the present deed was drawn up in Redange-sur-Attert, at the date indicated at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée.

A COMPARU:

BJT SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA, ayant son siège social à ul. Wlodkowica, 10, lok.5, 50-072 Wroclaw, Pologne, enregistrée auprès de «Krajowy Rejestr Sadowy» sous le numéro 0000475052,

ici représentée par Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme ci-avant, est l'associé unique («l'Associé Unique») de BJT S.à r.l. ayant son siège social au 40, avenue de Monterey, L-2163 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés n° 911 le 5 septembre 2003,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 95.015 (la «Société»).

L'Associé Unique, représenté comme ci-avant et détenant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions contenues dans l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social d'un montant de trois millions deux cent quarante et un mille cent euros (3.241.100,- EUR) pour le porter de son montant actuel de soixante-dix-neuf mille trois cents euros (79.300,- EUR) représenté par trois mille cent soixante-douze (3.172) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, à trois millions trois cent vingt mille quatre cents euros (3,320,400,- EUR) par la création et l'émission de cent vingt-neuf mille six cent quarante-quatre (129.644) parts sociales ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes; Souscription et libération des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique.
2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.
3. Modification de l'objet social et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société.
4. Divers.

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de trois millions deux cent quarante et un mille cent euros (3.241.100,- EUR) pour le porter de son montant actuel de soixante-dix-neuf mille trois cents euros (79.300,- EUR) représenté par trois mille cent soixante-douze (3.172) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, à trois millions trois cent vingt mille quatre cents euros (3,320,400, - EUR) par la création et l'émission de cent vingt-neuf mille six cent quarante-quatre (129.644) parts sociales ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription et libération

Les Nouvelles Parts Sociales ont toutes été souscrites et libérées par l'Associé Unique moyennant apport en numéraire, de sorte que le montant de trois millions deux cent quarante et un mille cent euros (3.241.100,- EUR) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts, comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à trois millions deux cent quarante mille quatre cents euros (3.320.400,- EUR) représenté par cent trente-deux mille huit cent seize (132.816) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

Troisième résolution

L'Associé Unique modifie l'objet social de la Société et modifie par conséquent l'article 2 des statuts, comme suit:

« **Art. 2.** L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et l'élimination des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou d'autres entités d'affaires, des entreprises ou des investissements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement des actions, des obligations, des débetures, des billets, des certificats de dépôts et de toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute nature, et de la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise et peut investir en aucune façon et dans tout type d'actifs.

La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés et exercer son activité par le biais de succursales ou de bureaux de représentation au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut investir et gérer un portefeuille de brevets et ou tout autre droit de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, billets et de débetures ou tout type de dette ou de titres de participation.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation résultant de tout emprunt de la Société ou de l'émission de tous titres de capital ou de créance de toute nature, à ses filiales, sociétés affiliées ou d'autres sociétés du groupe, actionnaire direct ou indirect de la Société, et sans tomber dans le champ d'une activité bancaire réglementé.

La Société peut octroyer des garanties et des titres à un parti pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations d'une société ou une autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou d'autres sociétés du groupe et plus généralement pour son propre profit ou au bénéfice de ces personnes, et sans tomber dans le champ d'une activité bancaire réglementé.

D'une manière générale, elle peut accorder une aide de quelque façon à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient, prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qui qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de ses fins.

La Société peut en général employer toutes techniques et instruments liés à ou à l'égard de l'une de ses investissements à des fins de gestion efficace, y compris, sans techniques de limitation et instruments destinés à protéger contre le risque crédit, de change, les risques de taux d'intérêt et d'autres risques.

Enfin, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières ou autres, liés directement ou indirectement dans tous les domaines afin de faciliter l'accomplissement de son objet.»

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de trois mille cinq cents euros (3.500,- EUR)

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Redange-sur-Attert, à la date indiquée en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch, A.C., le 26 mai 2015. Relation: DAC/2015/8643. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 29 mai 2015.

Référence de publication: 2015080220/185.

(150092465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Nicinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8126 Bridel, 2, rue Guillaume Stolz.

R.C.S. Luxembourg B 114.331.

L'an deux mille quinze, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit:

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme la société NICINVEST S.A., avec siège social à L-8126 Bridel, 2, rue Guillaume Stolz, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114.331.

L'assemblée est présidée par Monsieur Nico ROLLINGER.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Sven ROLLINGER.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Sven ROLLINGER.

Les actionnaires, représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions détenues par eux sont indiquées sur une liste de présence qui restera attachée au présent acte après avoir été signée par les représentants des actionnaires et les membres du Bureau.

Les pouvoirs des actionnaires représentés à l'Assemblée resteront également attachés au présent acte et seront signés par toutes les parties.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est rédigé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation
2. Constat de l'accomplissement des formalités en vue de la fusion
3. Approbation du projet de fusion
5. Constat de la réalisation de la fusion
6. Divers.

II. Il ressort de la liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que la totalité des dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) par action, soit 100% du capital social, sont dûment représentées à l'Assemblée, qui est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour, ci-dessus reproduit, les actionnaires représentés à l'Assemblée ayant décidé de se réunir après examen de l'ordre du jour.

L'Assemblée, après délibérations, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires étant représentés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été transmis (et toute information pertinente) en avance.

Deuxième résolution

Par décisions du 13 avril 2015, les conseils d'administration des sociétés NICINVEST S.A., société anonyme, avec siège social à L-8126 Bridel, 2, rue Guillaume Stolz, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114.331 (ci-après la «Société Absorbante»), et BUSINESS CENTER STEINSEL B.C.S. S.A., société anonyme, avec siège social à L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 80.677 (ci-après la «Société Absorbée») ont décidé de fusionner par absorption de BUSINESS CENTER STEINSEL B.C.S. S.A. par NICINVEST S.A., cette dernière étant l'unique actionnaire de la société à absorber.

Cette fusion simplifiée est réalisée en application des articles 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le projet commun de fusion a été publié au journal officiel du Grand-Duché du Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1026 du 18 avril 2015. Aucun rapport de réviseur d'entreprise n'est requis.

La Société Absorbante en qualité d'actionnaire unique, propriétaire des mille (1.000) actions, d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune de la Société Absorbée représentant l'intégralité du capital social et exerçant à ce titre les prérogatives dévolues à l'assemblée générale extraordinaire de ses actionnaires.

Par assemblée générale tenue en date de ce jour par devant le notaire instrumentaire, numéro précédant de son répertoire, en voie de formalisation, la société absorbée, BUSINESS CENTER STEINSEL B.C.S. S.A., société anonyme, a décidé d'approuver le projet de fusion du 13 avril 2015, tel que publié au Mémorial C n° 2794 du 08 novembre 2013.

L'assemblée constate le respect et de l'accomplissement de toutes les conditions prévues par les articles 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'approuver à l'unanimité le projet de fusion tel que publié journal officiel du Grand-Duché du Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1026 du 18 avril 2015, de sorte que ledit projet a été approuvé à l'unanimité par les assemblées générales des deux sociétés, absorbante et absorbée.

Déclaration du notaire

Le notaire soussigné atteste, conformément aux dispositions des articles 277 et 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales, l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société pré-désignée et du projet de fusion.

La fusion est donc réalisée aujourd'hui, ce qui, en application de l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales, entraîne de plein droit et simultanément les effets suivants:

a) la transmission universelle, tant entre la Société Absorbée et la Société Absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante;

b) la Société Absorbée BUSINESS CENTER STEINSEL B.C.S. S.A., société anonyme, avec siège social à L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 80.677 cesse d'exister;

c) l'annulation des actions de la Société Absorbée détenues par la société absorbante.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du Bureau et aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du Bureau et comparants ont signé le présent acte avec le notaire, aucun actionnaire n'exprimant le souhait de signer.

Signé: Nico Rollinger, Sven Rollinger, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 26 mai 2015. Relation: EAC/2015/11681. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

[Signature électronique certifiée comprise dans le document transmis au R.C.S.L.]

Esch-sur-Alzette, le 26 mai 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015079750/86.

(150091178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

AGU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 95.017.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of May.

Before M^e Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

AGU SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA, having its registered office at ul. Wlodkowica, 10, lok.5, 50-072 Wroclaw, Poland, registered with the «Krajowy Rejestr Sadowy» under the number 0000475081,

here represented by Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally at 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such proxy, after having been initialed “ne varietur” by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached hereto for the purpose of registration.

The appearing, represented as aforesaid, is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of AGU S.à r.l. having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, incorporated pursuant a deed of Maître Joseph ELVINGER, then notary residing in Luxembourg, dated July 30th, 2003, published in the Mémorial C, Associations and Societies, 911 September 5th, 2003,

registered with the Trade and Companies of Luxembourg B 95.017 (the “Company”).

The Sole Shareholder, represented as aforesaid and holds the entire share capital, has requested the undersigned notary to enact the resolutions contained in the following agenda:

Agenda:

1. Decrease of the Company's share capital by an amount of twenty-five thousand Euros (EUR 25,000.-) so as to bring it down from its present amount of forty-eight thousand five hundred and fifty Euros (EUR 48,550.-) represented by one thousand nine hundred forty two (1,942) ordinary shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each to twenty-three thousand five hundred fifty Euros (EUR 23,550.-), by the cancellation of one thousand (1,000) shares;
2. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company;
3. Miscellaneous.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the Company's share capital, by an amount of twenty-five thousand Euros (EUR 25,000.-) so as to bring it down from its present amount of forty-eight thousand five hundred and fifty Euros (EUR 48,550.-) represented by one thousand nine hundred forty two (1,942) ordinary shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each to twenty-three thousand five hundred fifty Euros (EUR 23,550.-), by the cancellation of one thousand (1,000) shares.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder decides to amend Article 6 of the articles of association of the Company as follows:

« **Art. 6.** The Company's capital is set at twenty-three thousand five hundred fifty Euros (EUR 23,550.-) represented by nine hundred and forty-two (942) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.»

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

WHEREOF the present deed was drawn up in Redange-sur-Attert, at the date indicated at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, she has signed with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée.

A COMPARU:

AGU SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA, ayant son siège social ul. Wlodkowica, 10, lok.5, 50-072 Wroclaw, Pologne, enregistrée auprès de «Krajowy Rejestr Sadowy» sous le numéro 0000475081,

ici représentée par Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme ci-avant, est l'associé unique («l'Associé Unique») de AGU S.à r.l. ayant son siège social au 40, avenue de Monterey, L-2163 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés n° 911 le 5 septembre 2003,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 95.017 (la «Société»).

L'Associé Unique, représenté comme ci-avant et détenant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions contenues dans l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social de la Société à concurrence d'un montant de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) pour le ramener de son montant actuel de quarante-huit mille cinq cent cinquante euros (48.550,- EUR), représenté par mille neuf cent quarante-deux (1.942) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, à vingt-trois mille cinq cent cinquante euros (23.550,- EUR) par annulation de mille (1.000) parts sociales;

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société;

3. Divers.

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) pour le ramener de son montant actuel de quarante-huit mille cinq cent cinquante euros (48.550,- EUR), représenté par mille neuf cent quarante-deux (1.942) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, à vingt-trois mille cinq cent cinquante euros (23.550,- EUR) par annulation de mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts, comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-trois mille cinq cent cinquante euros (23.550,- EUR) représenté par neuf cent quarante-deux (942) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de mille euros (1.000,- EUR)

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Redange-sur-Attert, à la date indiquée en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch, A.C., le 26 mai 2015. Relation: DAC/2015/8630. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 29 mai 2015.

Référence de publication: 2015080157/100.

(150091848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

SN Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 197.050.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the seventh day of May.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

SN Cayman II, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Cayman Registry of Companies under number 00081897, having its registered office at Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands,

here represented by Mr. Danny Major, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on April 30, 2015, and

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name SN Holdings S.à r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company’s sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Convening meetings of the board of managers

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision**Art. 20. Auditor(s).**

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation**Art. 24. Liquidation.**

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these Articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2015.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed by SN Cayman II, L.P., aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Resolutions of the shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:
 - (i) Mr. David Pearson, born in Washington, D.C. (United States of America) on 13 December 1968, professionally residing at 1001 Pennsylvania Avenue, Washington, D.C. 20004-2505, United States of America; and
 - (ii) Mr. Andrew Howlett-Bolton, born in Reading, Berkshire (United Kingdom) on April 16, 1980, professionally residing at 1001 Pennsylvania Avenue, Washington, D.C. 20004-2505, United States of America; and
 - (iii) Mr. Philippe Leclercq born in Liège (Belgium) on May 5, 1968, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; and
 - (iv) Ms. Frederique Duculot, born in Liège (Belgium) on May 7, 1978, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille quinze, le sept mai.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

SN Cayman II, L.P., une limited partnership créée et existant selon les lois des Îles Caïmans, immatriculée au Registry of Companies des Îles Caïmans sous le numéro 00081897, ayant son siège social à Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands,

dûment représentée par Danny Major, Rechtsanwalt, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 avril 2015.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'ils souhaitent constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «SN Holdings S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel public à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cents parts sociales émises ont été souscrites par SN Cayman II, L.P., susmentionnée, pour un prix de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.500,-.

Résolutions de l'associé

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérant pour une durée indéterminée:

(i) Monsieur David Pearson né à Washington, D.C. (Etats-Unis d'Amérique) le 13 décembre 1968, résidant professionnellement à 1001 Pennsylvania Avenue, Washington, D.C. 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique; et

(ii) Monsieur Andrew Howlett-Bolton, né à Reading, Berkshire (Royaume-Uni) le 16 avril 1980, résidant professionnellement à 1001 Pennsylvania Avenue, Washington, D.C. 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique; et

(iii) Monsieur Philippe Leclercq, né à Liège (Belgique) le 5 mai 1968, résidant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; et

(iv) Madame Frederique Duculot, née à Liège (Belgique) le 7 mai 1978, résidant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. MAJOR et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils 1, le 13 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/14949. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 mai 2015.

Référence de publication: 2015078016/514.

(150089160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

Mag International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.389.

—
EXTRAIT

Le mandat de Reiner Beutel en tant que gérant de la Société a pris fin avec effet au 31 mars 2015.

En date du 31 mars 2015, les associés de la Société ont nommé Moshe Israel Meidar, né le 10 avril 1943 à Haïfa, Israël, demeurant à 1395 Brickell Avenue, Suite 630, Miami, FL 33131, Etats-Unis d'Amérique avec effet au 31 mars 2015 et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Brian Prina,
- Moshe Israel Meidar.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2015.

Référence de publication: 2015054399/18.

(150062221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Trias Pool III - TLP S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 196.035.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Trias Pool III - T S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500, having its registered office at L-2633, Senningerberg, 6A route de Trèves and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 194.829; and

Trias Pool III - TGP S.a.r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500, having its registered office at L-2633, Senningerberg, 6A route de Trèves and in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register;

both here represented by Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of two proxies given under private seal, which, initialled ne varietur by the proholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

referred to hereafter as the "Shareholders",

Such appearing parties, acting in their capacity as Shareholders, have requested the notary to draw up the articles of incorporation (the "Articles") of a "société en commandite par actions" (the "Company") as follows:

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of Trias Pool III - TLP S.C.A. (the "Company"), a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the General Partner as defined in article 8.1;

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law (the "Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the General Partner.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

3.2 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the General Partner thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the General Partner thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by the 1915 Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.9 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the General Partner thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.10 to do all or any of the things provided in any paragraph of this article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.11 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the General Partner incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an undetermined duration.

5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided as follows:

5.1.1 one (1) unlimited share (the "Unlimited Share"); and

5.1.2 thirty thousand nine hundred ninety-nine (30,999) limited shares (the "Limited Shares"),

each having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) (together the "Shares") and having their rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly. The holder of the Unlimited Share is referred to as the "Unlimited Shareholder" and the holder of the Limited Shares is referred to as the "Limited Shareholder".

5.2 The Shares are in registered form provided that if a Shareholder so requests, the Company will convert some or all of his Shares to bearer form as provided by Luxembourg Law.

5.3 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the Luxembourg Law and these Articles.

5.4 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the Luxembourg Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.5 All shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.6 The share capital of the Company may be increased by a Shareholders' Resolution adopted in the manner required for amendment of these Articles and in accordance with Luxembourg Law.

5.7 The Company may acquire its Shares or reduce its subscribed share capital subject as provided in the 1915 Law.

5.8 If any Shares are issued on terms that they are not fully paid up on issue, then payment of the balance due shall be made at such time and upon such conditions as the General Partner may determine provided that all such Shares are treated equally.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 The Shares will be transferable in accordance with the 1915 Law, provided that any transfer of the Unlimited Share must also comply with Article 7.2.

7.2 Any transfer of the Unlimited Share shall be subject to the passing of Shareholders' Resolutions:

7.2.1 approving the transfer; and

7.2.2 amending article 8.1 to reflect the replacement as General Partner of the transferor of the Unlimited Share by the transferee.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by Trias Pool III - TGP S.a r.l. in its capacity as sole Unlimited Shareholder or "actionnaire commandité" of the Company (the "General Partner").

8.2 The General Partner has the power to take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by the 1915 Law or these Articles to a Shareholders' meeting.

8.3 The General Partner may be removed at any time with or without cause, and without its approval, by a decision of the general meeting adopted under the conditions required to amend the Articles (except that, for the avoidance of doubt, the consent of the General Partner with respect to its removal, any decision to replace the removed General Partner, or any decision to amend the Articles to permit the appointment of a new general partner shall not be required for such decision) either (i) in the case of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Partner from acting as General Partner, or (ii) provided that a replacement general partner is appointed in the same resolution.

9. Representation. Subject as provided by the 1915 Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

9.1 the General Partner, acting by the signature of any legal representative or representatives;

9.2 any other person to whom such a power has been delegated in accordance with articles 10.1 or 10.4 to the extent such a power has been delegated to him.

10. Delegation of powers.

10.1 The day to day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated by the General Partner to one or more agents (each a "Daily Manager"), acting alone or jointly.

10.2 A Daily Manager need not be a Shareholder.

10.3 The appointment and removal, powers, duties and emoluments of the Daily Managers will be determined by the General Partner only.

10.4 The General Partner may delegate any of its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and may remove any such agent and determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

10.5 No powers will be delegated by the General Partner to any Limited Shareholder and no Limited Shareholder may represent the Company.

11. Liability of the shareholders.

11.1 The Unlimited Shareholder will be liable with the Company (solidairement responsable) for the liabilities of the Company to the extent required by the 1915 Law, including article 102 of the 1915 Law.

11.2 The Limited Shareholders shall not act on behalf of the Company in any manner and capacity other than by exercising their rights as shareholders in Shareholders' meetings of the Company and shall only be liable to pay to the Company the par value, and any issue premium payable, on the Shares they respectively hold in the Company (to the extent not already paid).

12. Dissolution, Incapacity of the general partner.

12.1 The Company shall not be dissolved in case of dissolution or legal incapacity of the General Partner or where for any other reason it is impossible for the General Partner to act.

12.2 In that event the Auditors shall designate one or more administrators, who need not be Shareholders, until such time as the general meeting of Shareholders shall convene.

12.3 Within fifteen (15) days of their appointment, the administrators shall convene the general meeting of Shareholders in the way provided for by Article 14.

12.4 The administrators' duties consist of performing urgent acts and acts of ordinary administration until such time as the general meeting of Shareholders shall appoint one or more new General Partners.

12.5 The administrators are responsible only for the execution of their mandate.

13. Auditor.

13.1 The Company is supervised by a supervisory board or certified auditors (réviseur d'entreprise agréé), in the latter case where such appointment is required by the law or where such appointment is permitted by law and chosen by the Company (the statutory auditor and certified auditor both referred to as the "Auditor").

13.2 The general meeting appoints the Auditor and determines their number, if applicable, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six (6) years. In case there is no mention of the term of mandate, it is deemed to be elected for six (6) years from the date of the election.

13.3 The Auditor(s) may be re-appointed.

14. Shareholders' resolutions.

14.1 The shareholders' meeting (the "Shareholders' Meeting") shall have such powers as are vested in it pursuant to these Articles or the 1915 Laws, and shall not have any powers reserved to the General Partner by the 1915 Law. As envisaged by article 111 of the 1915 Law, the Shareholders' Meeting shall adopt and ratify measures affecting the interests of the Company vis-a-vis third parties or amending the Articles with the need of the prior agreement of the Unlimited Shareholder.

14.2 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which it is the holder.

14.3 Subject as provided by the 1915 Law and articles 14.1 to 14.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

14.4 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their commitment to the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

14.5 Extraordinary Shareholders' Meetings:

14.5.1 An extraordinary Shareholders' Meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless (a) at least one half of the Shares are represented and (b) the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, where applicable, the text of those which concern the objects or the form of the Company.

14.5.2 If the first of the conditions in article 14.5.1 is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the 1915 Law. That convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the Shares represented.

14.5.3 At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-third of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to Shares in respect of which the Shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

14.6 A Shareholders' Meeting may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

14.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

14.8 Each Shareholder may vote through voting forms in the manner set out in the convening notice in relation to a Shareholders' Meeting.

14.9 The Shareholders are entitled to participate in a Shareholders' Meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present for the calculation of quorum and majority conditions and voting. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting where deliberations shall be online without interruption.

14.10 The General Partner shall have the powers and obligations to adjourn a Shareholders' Meeting as set out in the 1915 Law.

14.11 The annual Shareholders' Meeting of the Company will be held on the first Monday of September at 2 p.m. CET each year in the City of Luxembourg.

14.12 The General Partner and the Auditor may convene a Shareholders' Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month if Shareholders representing one-tenth of the capital require this in writing with an indication of the agenda.

14.13 One or more of the Shareholders who together hold at least ten percent of the subscribed capital may request that one or more additional items be put on the agenda of any Shareholders' Meeting. Such a request shall be sent to the Registered Office by registered mail, at least five days prior to the meeting.

15. Shareholders reserved matters.

15.1 Notwithstanding anything to the contrary in these articles of association, decisions to be taken by the general meeting of shareholders or the General Partner, as the case may be, concerning Shareholders' Reserved Matters (as defined below) may only be taken:

15.1.1 by the general meeting of shareholders or with its prior consent, as the case may be, in accordance with the quorum and majority rules required to amend the articles of association; and

15.1.2 with the prior written consent (in respect of each resolution passed concerning Shareholder Reserved Matters (as defined below)) of the secured finance parties in respect of any loan facility agreement entered into inter alia between (i) the Company and/or its subsidiaries and (ii) such secured finance parties. For the avoidance of doubt, such prior written consent will be required only (a) in case a pledge has been granted to such secured finance parties over (i) the shares of the Company and/or (ii) over the shares of the Company's direct or indirect subsidiary(ies), (b) during the period that all such pledges are effective (and shall therefore no longer be required once any such pledge is released or terminated); and (c) to the extent required by any such pledge.

15.2 For the sake of understanding of the preceding article 15.1, "Shareholders' Reserved Matters" shall mean any action or decision of any kind:

15.2.1 relating to any change to the corporate form of the Company or its subsidiaries or nationality of the Company or its subsidiaries or any transfer of the registered office of the Company or its subsidiaries to a place outside of their jurisdiction of incorporation; or

15.2.2 relating to any merger (or similar restructuring), dissolution, winding-up or liquidation on a voluntary basis of the Company or its subsidiaries; or

15.2.3 relating to any amendment to these articles of association relating to the appointment and revocation of the General Partner or any other managers; or

15.2.4 relating to the appointment and revocation of the General Partner or the replacement of the General Partner; or

15.2.5 relating to any amendment to these articles of association or its subsidiaries which has the effect of adversely affecting the rights of any beneficiary of security over the shares of the Company or its subsidiaries, including for the avoidance of doubt any rules applicable to the appointment, the revocation or the powers of the management of the Company or its subsidiaries; or

15.2.6 whose direct or indirect purpose or effect is to establish that the "centre of main interest" (within the meaning of the Council Regulation (EC) No 1346/2000 of 29 May 2000 on insolvency proceedings, as amended) of the Company or its subsidiaries ceases to be in the Grand Duchy of Luxembourg.

15.3 A reference to a subsidiary in this Article 15 is a reference to any direct or indirect subsidiaries in which the Company holds shares.

16. Business year and annual accounts.

16.1 The Company's financial year starts on 1st April and ends on the 31st March of each year.

16.2 Every year as of the financial year's end, the annual accounts (balance sheet and profit and loss account) are drawn up by the General Partner.

16.3 The annual accounts are at the disposal of the Shareholders at the Registered Office of the Company.

17. Distributions on shares.

17.1 Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

17.2 The balance may be distributed to the Shareholders upon a Shareholders' resolution.

17.3 The Shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the General Partner showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Luxembourg Law.

17.4 The Share Premium Account may be distributed to the Shareholders upon a Shareholders' resolution. The Shareholders may decide to allocate any amount out of the Share Premium Account to the legal reserve account.

17.5 The dividends declared may be paid in any currency selected by the General Partner and may be paid at such places and times by the General Partner. The General Partner may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during one year cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

18. Dissolution and liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' Meeting in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

19. Interpretation and Luxembourg law.

19.1 In these Articles:

19.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all reenactments (with or without modifications) thereof.

19.1.2 the words "include" or "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by word indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

19.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

19.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of the 1915 Law.

Transitional provisions

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 March 2016.

2) The first annual Shareholders' Meeting shall be held in 2016.

Subscription and payment

The Shares have been subscribed and fully paid-up as follows:

1. Trias Pool III - TGP S.à r.l. declares to subscribe to one (1) Unlimited Share paid up by a contribution in cash of one Euro (EUR 1.-); and

2. Trias Pool III - T S.à r.l. declares to subscribe to thirty thousand nine hundred ninety-nine (30,999) Limited Shares. Such shares have been paid up by a contribution in cash of fifteen thousand nine hundred ninety-nine Euro (EUR 15,999) and a contribution in kind valued at fifteen thousand Euro (EUR 15,000). This contribution in kind is consisting of one hundred forty six thousand six hundred and thirty one (146,631) shares in Trias OPCI, a French société de placement à prépondérance immobilière à capital variable established under the form of a simplified limited company by shares (société par actions simplifiée), having its registered office at C/o Swiss Life REIM 13 avenue de l'Opéra, 75001 Paris, France, identified with the trade and companies register under number 810 339 671 RCS Paris. The shares of Trias OPCI have been partially paid up for an aggregate amount of 15,000 EUR and on the date hereof Trias OPCI has not yet invested any such funds which it holds in a bank account. Trias OPCI having no other assets or liabilities, the Shareholders agree that for the purposes of the present contribution in kind, the shares so contributed are to be valued at fifteen thousand Euro (EUR 15,000).

In accordance with articles 32-1 and 26-1 (1) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the existence and the valuation of the Contribution in Kind to the Company result from a valuation report issued on 27 March 2015 by PricewaterhouseCoopers, réviseur d'entreprises agréé, which concludes as follows:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and the nominal value of the shares to be issued in counterpart."

Said report, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The amount of the contribution in cash of sixteen thousand Euro (EUR 16,000) is forthwith at the free disposal of the Company and it has been shown to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,300.-

Extraordinary shareholder's meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named parties, representing the entirety of the subscribed share capital, passed, through their proxyholders, the following resolutions:

1) The Company shall have its Registered Office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

2) The following entity is appointed as certified auditor (réviseur d'entreprise agréé) of the Company for a six (6) year duration and with immediate effect:

- PricewaterhouseCoopers, société cooperative, having its registered office in L-2182 Luxembourg, 2, rue Gerhard Mercator, RCS Luxembourg B 65477.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holders of the appearing persons, the proxy-holders signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trentième jour de mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

Trias Pool III - T S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,-, ayant son siège social au L-2633, Senningerberg, 6A route de Trèves et immatriculée auprès de Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 194.829; et

Trias Pool III - TGP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,-, ayant son siège social au L-2633, Senningerberg, 6A route de Trèves et en cours d'immatriculation auprès de Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

Les deux ici représentées par Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu de deux procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui,

désignées ci-après comme les "Actionnaires",

lesquelles comparantes, agissant en leur qualité d'Actionnaires, ont requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les "Statuts") d'une société en commandite par actions (la "Société") comme suit:

1. Forme, Dénomination. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de Trias Pool III - TLP S.C.A. (la "Société"), une société à commandite par actions constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 En tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par le Gérant Commandité, comme défini dans l'article 8.1;

2.2.2 En tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des Actionnaires de la Société (une "Résolution des Actionnaires") passée conformément à ces Statuts et les lois, de temps à autre, du Grand Duché de Luxembourg, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Commandité.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg tout comme à l'étranger.

3. Objet. Les objets de la Société sont:

3.1 La prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

3.2 D'agir en tant que société d'investissement et de coordonner les activités de toutes les entités au sein desquelles la Société détient directement ou indirectement des participations, et d'acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appel d'offres, d'achat, d'échange ou tout autre moyen) la totalité ou une partie des titres, des actions, debentures, debenture stocks, obligations, ou tous autres titres émis ou garantis par toute personne et tous autres biens de toutes sortes et de détenir les mêmes instruments pour des besoins d'investissement, et de vendre, échanger ou disposer des mêmes instruments;

3.3 D'investir et négocier avec l'argent et les fonds de la Société de toute manière que le Gérant Commandité considère comme étant adapté et de prêter de l'argent et faire des crédits, dans chaque cas, à toute personne, que ce soit avec ou sans garantie;

3.4 D'emprunter, lever ou sécuriser le paiement d'argent de toute manière que le Gérant Commandité considère comme étant adapté, y compris l'émission (dans les limites autorisées par la Loi de 1915) d'obligations et d'autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qu'ils soient taxés ou non sur tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non émis, et de vendre, racheter convertir et rembourser ces titres;

3.5 D'acquérir une participation dans, fusionner, consolider avec et constituer un partenariat (partnership) ou tout arrangement pour les besoins de partage des profits, union d'intérêts, coopération, joint-venture, concession réciproque ou autre avec toute personne, y compris tous employés de la Société;

3.6 De s'engager dans toute garantie ou contrat d'indemnité ou caution, et de fournir des sûretés pour l'accomplissement des obligations de et/ou le paiement de toute somme par toute personne (y compris tout organe social dans lequel la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne (une "Entité Holding") qui est pour le moment un membre de ou détient autrement un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute personne morale dans laquelle l'Entité Holding détient un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est associé avec la Société dans toute activité), avec ou sans que la Société ne reçoive une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés, biens ou du capital non appelé (présents et futurs) ou par d'autres moyens; pour les besoins de cet article 3.6 "garantie" inclus toute obligation, bien que décrite, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de, indemnisation ou rester indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement de, ou d'en être responsable, de l'endettement ou obligations financières de toute autre personne;

3.7 D'acheter, prendre en location, échanger, louer ou autrement acquérir tout bien immobilier ou personnel et tout droit ou privilège dessus;

3.8 De poursuivre tout commerce ou activité commerciale et acquérir, entreprendre et poursuivre tout ou partie de l'activité commerciale, des biens immobiliers et/ou des dettes de toute personnes poursuivant une activité commerciale;

3.9 De vendre, mettre en bail, échanger, mettre à louer et disposer de tout bien immobilier ou personnel, et/ou de tout ou partie des établissements de la Société, pour une contrepartie que le Gérant Commandité considère approprié, y compris pour des parts sociales, obligations ou autres titres, qu'ils aient été entièrement ou partiellement payés, de toute personne, ayant ou non des objets (ensemble ou seul) similaires à ceux de la Société; détenir toutes parts sociales, obligations et autres titres ainsi acquis; améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, fournir des options sur, mettre sur compte ou autrement gérer tout ou partie des biens et droits de la Société;

3.10 D'entreprendre tout ou partie des actions décrites dans tout paragraphe de cet article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que principal, agent, contractant, trustee ou autrement; (c) par voie ou à travers des trustees, agents, sous-contractants ou autre; et (d) seul ou avec d'autres personnes;

3.11 D'entreprendre toutes actions (y compris conclure, exécuter, et délivrer des contrats, actes, accords ou arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont, selon l'opinion du Gérant Commandité, accessoires ou concluantes pour la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou de l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

A CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans toute transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi de 1915 sans besoin d'autorisation en vertu de la Loi de 1915.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à trente-et-un mille Euros (EUR 31.000,-) divisé comme suit:

5.1.1 Une (1) action de commandité ("Action de Commandité"); et

5.1.2 Trente mille neuf cent quatre-vingt-dix neuf (30.999) actions de commanditaire (les "Actions de Commanditaire"); ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune (ensemble les "Parts Sociales") et ayant les droits et obligations définis dans ces Statuts. Dans les présents Statuts, "Actionnaires" désignent les détenteurs des Parts Sociales au moment donné et "Actionnaire" doit être interprété conformément. Le détenteur de l'Action de Commandité est désigné "Actionnaire Commandité" et le détenteur des Actions de Commanditaires est désigné "Actionnaire Commanditaire".

5.2 Les Actions sont nominatives à condition que si un Actionnaire le demande, la Société convertisse une partie ou toutes les Actions au porteur conformément à la Loi Luxembourgeoise.

5.3 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Actionnaires sous réserve de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts.

5.4 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres apports sans émettre d'Actions ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut créditer les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le(s) Actionnaire(s) sous réserve de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts. Pour écarter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

5.5 Toutes les Actions donnent droit à des droits égaux, sous réserve de ce qui est prévu dans les présents Statuts.

5.6 Le capital social de la Société peut être augmenté par Résolution des Actionnaires prise aux conditions requises pour une modification des présents Statuts et conformément avec tout Pacte d'Actionnaires, et en particulier les dispositions de préemption.

5.7 La Société peut racheter ses propres Actions ou réduire son capital social sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

5.8 Si des Actions sont émises de façon à ce qu'elles ne soient pas entièrement libérées lors de l'émission, alors le paiement du solde dû sera fait au moment et aux conditions que le Gérant Commandité déterminera sous réserve que toutes ces Actions seront traitées de façon égale.

6. Indivisibilité des actions.

6.1 Chaque Action est indivisible.

6.2 Une Action peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Action notifient par écrit la Société de celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Actionnaire pour l'Action en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Cession d'actions.

7.1 Les Actions seront cessibles en conformité avec la Loi de 1915, à condition que toute cession de l'Action Commandité soit également faite en conformité avec l'article 7.2.

7.2 Toute cession de l'Action Commandité sera soumise à l'adoption de Résolutions des Actionnaire:

7.2.1 approuvant la cession; et

7.2.2 modifiant l'article 8.1 afin de refléter le remplacement en tant que Gérant Commandité du cédant de l'Action Commandité par le cessionnaire.

8. Gérance.

8.1 La Société sera administrée par Trias Pool III - TGP S.à r.l. en sa qualité d'Actionnaire Commandité unique de la Société (le "Gérant Commandité").

8.2 Le Gérant Commandité a le pouvoir de prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi de 1915 et les présents Statuts et qui seront décidées par l'assemblée des Actionnaires.

8.3 Le Gérant Commandité peut être révoqué à tout moment avec ou sans cause, et sans son consentement, par une décision de l'assemblée générale adoptée selon les conditions requises pour modifier les Statuts (sauf que, pour éviter tout doute, le consentement du Gérant Commandité en ce qui concerne sa révocation, toute décision de remplacer le Gérant Commandité révoqué, ou toute décision de modifier les Statuts afin d'autoriser la nomination d'un nouveau gérant commandité ne sera pas requis pour un telle décision) soit (i) en cas d'incapacité légale, de liquidation ou autre situation permanente empêchant le Gérant Commandité d'agir en tant que Gérant Commandité, ou (ii) à condition qu'un gérant commandité remplaçant soit nommé par la même résolution.

9. Représentation. Sous réserve des dispositions de la Loi de 1915 et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou à lier la Société:

9.1 le Gérant Commandité, agissant par la signature de tout représentant(s) légal(légaux);

9.2 toute autre personne à qui un tel pouvoir aura été délégué conformément aux articles 10.1 ou 10.4 dans la mesure où un tel pouvoir lui a été délégué.

10. Délégation de pouvoirs.

10.1 La gestion journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société peut être délégué par le Gérant Commandité à un ou plusieurs agents (chacun un "Délégué à la Gestion Journalière"), agissant seul ou conjointement.

10.2 Un Délégué à la Gestion Journalière n'a pas besoin d'être Actionnaire.

10.3 La nomination et la révocation, pouvoirs, tâches et émoluments des Délégués à la Gestion Journalière seront déterminés par le Gérant Commandité uniquement.

10.4 Le Gérant Commandité pourra déléguer n'importe lesquels de ses pouvoirs pour remplir des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et pourra révoquer cet agent ou déterminer les pouvoirs et responsabilités de tels mandataires et rémunération (si c'est le cas), la durée de leur période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de son mandat.

10.5 Aucun pouvoir ne sera délégué par le Délégué à la Gestion Journalière à un Actionnaire Commanditaire et aucun Actionnaire Commanditaire ne pourra représenter la Société.

11. Responsabilité des actionnaires.

11.1 L'Actionnaire Commandité sera solidairement responsable avec la Société pour les dettes de la Société dans la mesure où cela est requis par la Loi de 1915, y compris l'article 102 de la Loi de 1915.

11.2 Les Actionnaires Commanditaires ne devront pas agir pour le compte de la Société de quelque façon que ça soit autrement qu'en exerçant leurs droits en tant qu'Actionnaires dans des assemblées des Actionnaires de la Société et seront responsable uniquement afin de payer à la Société la valeur nominale, et toute prime d'émission due, des Actions qu'ils détiennent respectivement dans la Société (dans la mesure où pas encore payées).

12. Dissolution, Incapacité du gérant commandité.

12.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de dissolution ou d'incapacité légale du Gérant Commandité ou si, pour d'autres raisons, il lui est impossible d'agir.

12.2 Dans ce cas, l'Auditeur désigne un ou plusieurs administrateurs, Actionnaire(s) de la Société ou non, jusqu'à ce que l'assemblée générale des Actionnaires soit convoquée.

12.3 Endéans le délai de quinze (15) Jours à dater de leur nomination, les administrateurs devront convoquer une assemblée générale des Actionnaires tel que stipulé à l'article 16 des Statuts.

12.4 Les administrateurs sont tenus de prendre tout acte requis par l'urgence et tout acte d'administration ordinaire jusqu'à ce que l'assemblée des Actionnaires nomme un ou plusieurs nouveau(x) Gérant(s) Commandité(s).

12.5 Les administrateurs sont responsables uniquement de l'exécution de leur mandat.

13. Auditeur.

13.1 La Société est supervisée par un conseil de surveillance ou par un réviseur d'entreprise agréé, lorsque la nomination de ce dernier est requise par la loi ou lorsque celle-ci est permise pas la loi et choisi par la Société (le commissaire aux comptes et le réviseur d'entreprise agréé sont tous deux désignés l'"Auditeur").

13.2 L'assemblée générale nomme l'Auditeur et détermine leur nombre, dans le cas où cela est applicable, la rémunération et les termes du mandat. La nomination ne peut toutefois pas dépasser une période de six (6) ans. Dans le cas où il n'y a pas d'indication de durée, il sera considéré comme étant élu pour une durée de six (6) ans à partir de la date de sa nomination.

13.3 L'Auditeur peut être renommé.

14. Résolutions des actionnaires.

14.1 L'assemblée des Actionnaires (l'"Assemblée des Actionnaires") détiendra les pouvoirs qui lui sont attribuée selon ces Statuts ou la Loi de 1915, et n'aura pas les pouvoirs réservés au Gérant Commandité par la Loi de 1915. Tel que prévu par l'article 111 de la Loi de 1915, l'Assemblée des Actionnaires devra adopter et ratifier les mesures affectant les intérêts de la Société vis-à-vis des tiers ou modifiant les Statuts uniquement avec l'accord préalable de l'Actionnaire Commandité.

14.2 Chaque Actionnaire a droit à un vote pour chaque Action dont il est le détenteur.

14.3 Sous réserve de la Loi de 1915 et des dispositions prévues aux articles 14.1 à 14.5, les Résolutions des Actionnaires seront valablement adoptées à la majorité des votes, sans préjudice du nombre d'Actions représentées.

14.4 Les Actionnaires ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Actionnaires à augmenter son engagement dans la Société sans un vote unanime des Actionnaires.

14.5 Assemblées extraordinaires des Actionnaires:

14.5.1 Une Assemblée extraordinaire des Actionnaires convoquée afin de modifier des dispositions des Statuts ne pourra valablement délibérer que si (a) au moins la moitié des Actions sont représentées et (b) l'ordre du jour indique les modifications proposées aux Statuts et, dans le cas applicable, le texte de ce qui concerne les objets ou la forme de la Société.

14.5.2 Si la première des conditions de l'article 14.5.1 n'est pas satisfaite, une deuxième assemblée sera convoquée, de la façon prévue dans ces Statuts ou par la Loi de 1915. Cette convocation devra reproduire l'ordre du jour et indiquer la date et les résultats de l'assemblée précédente. La deuxième assemblée devra valablement délibérer sans préjudice du nombre d'Actions représentées.

14.5.3 Lors des deux assemblées, les résolutions afin d'être adoptées, seront prises par les deux tiers des votes. Les votes ne devront pas inclure les votes attachés aux Actions pour lesquelles l'Actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a rendu un vote blanc ou invalide.

14.6 Une Assemblée des Actionnaires peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Actionnaires ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée des Actionnaires en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

14.7 Un Actionnaire peut être représenté à une Assemblée des Actionnaires en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Actionnaire.

14.8 Chaque Actionnaire peut voter au moyen de formulaire de vote tel que décrit dans la convocation envoyée relative à l'Assemblée des Actionnaires.

14.9 Les Actionnaires peuvent participer à une Assemblée des Actionnaires par voie de vidéoconférence ou de télécommunications permettant leur identification, et sont considérés présents pour le calcul du quorum et des conditions de majorité et de vote. Ces moyens doivent avoir des caractères techniques qui créent une participation effective à l'assemblée dans laquelle les délibérations existent sans interruption.

14.10 Le Gérant Commandité aura les pouvoirs et obligations de reporter une Assemblée des Actionnaires tel que permis dans la Loi de 1915.

14.11 L'Assemblée annuelle des Actionnaires de la Société se tiendra chaque année le premier lundi de septembre à 14 heures CET, dans la ville de Luxembourg.

14.12 Le Gérant Commandité et l'Auditeur peuvent convoquer une Assemblée des Actionnaires. Ils doivent la convoquer de façon à ce qu'elle se tienne dans une période d'un mois si les Actionnaires représentant un dixième du capital social en font la demande par écrit, avec indication de l'ordre du jour.

14.13 Un ou plusieurs des Actionnaires qui ensemble détiennent au moins dix pourcent du capital souscrit peut demander qu'un ou plusieurs points additionnels soient rajoutés à l'ordre du jour de l'Assemblée des Actionnaires. Cette demande devra être envoyée au Siège Social par courrier recommandé, au moins cinq jours avant la tenue de l'assemblée.

15. Matières réservées aux actionnaires.

15.1 Nonobstant toute disposition contraire dans les présents statuts, les décisions devant être prises par l'assemblée générale des actionnaires ou le Gérant Commandité, selon le cas, relatives aux Matières Réservées aux Actionnaires (telles que définies ci-dessous) ne peuvent être prises que:

15.1.1 par l'assemblée générale des actionnaires ou avec son consentement préalable, selon le cas, conformément aux règles de quorum et de majorité requises pour modifier les statuts; et

15.1.2 avec le consentement écrit préalable (en ce qui concerne chaque résolution passée relative aux Matières Réservées aux Actionnaires (telles que définies ci-dessous)) des parties financières garanties en ce qui concerne tout contrat de prêt conclu inter alia entre (i) la Société et/ou ses filiales et (ii) ces parties financières garanties. Afin d'éviter tout doute, ce consentement écrit préalable ne sera requis que (a) en cas de nantissement donné à ces parties financières garanties sur (i) les actions de la Société et/ou (ii) sur les parts sociales/actions de filiale(s) directe(s) ou indirecte(s) de la Société, (b) durant la période au cours de laquelle tous ces nantissements sont effectifs (et ne seront pour cela plus requis une fois qu'un tel nantissement est levé ou terminé); et (c) dans la mesure requise par tel nantissement.

15.2 Dans l'intérêt de la compréhension de l'article 15.1 précédent, "Matières Réservées aux Actionnaires" désigne toute action ou décision de toute nature:

15.2.1 relative à tout changement de forme sociale de la Société ou de ses filiales ou de nationalité de la Société ou de ses filiales ou tout transfert de siège social de la Société ou de ses filiales en un lieu hors de leur juridiction de constitution; ou

15.2.2 relative à toute fusion (ou restructuration similaire), dissolution, faillite ou liquidation sur base volontaire de la Société ou de ses filiales; ou

15.2.3 relative à toute modification des présents statuts relative à la nomination ou révocation du Gérant Commandité ou autre administrateurs; ou

15.2.4 relative à la nomination ou révocation du Gérant Commandité ou le remplacement du Gérant Commandité; ou

15.2.5 relative à toute modification des présents statuts ou de ceux de ses filiales qui a pour effet d'affecter défavorablement les droits de tout bénéficiaire de garantie sur les actions/part sociales de la Société ou de ses filiales, y compris, afin d'éviter tout doute, toute règle applicable à la nomination, la révocation ou les pouvoirs de gestion de la Société ou de ses filiales; ou

15.2.6 dont le but direct ou indirect ou l'effet est d'établir que le "centre d'intérêt principal" (au sens du règlement du Conseil (EC) No 1346/2000 du 29 mai 2000 sur les procédures d'insolvabilité, tel que modifié) de la Société ou de ses filiales cesse d'être au Grand-Duché de Luxembourg.

15.3 Une référence à une filiale dans cet Article 15 est une référence à toute filiale directe ou indirecte dans laquelle la Société détient des parts sociales/actions.

16. Exercice social et comptes annuels.

16.1 L'exercice social de la Société débute le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de chaque année.

16.2 Chaque année lors de la fin de l'année fiscale, les comptes annuels (compte de pertes et profits) sont établis par le Gérant Commandité.

16.3 Les comptes annuels sont à la disposition des Actionnaires au Siège Social de la Société.

17. Distribution sur actions.

17.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi de 1915, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

17.2 Le solde peut être distribué aux Actionnaires par une décision des Actionnaires.

17.3 Les Actionnaires peuvent décider de payer des dividendes intermédiaires sur base des relevés de comptes, préparés par le Gérant Commandité indiquant des fonds disponibles suffisants, étant entendu que le montant à distribuer ne pourra pas dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année comptable augmentés par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais diminués par les pertes reportées et les sommes à allouer à une réserve à constituer conformément à la Loi Luxembourgeoise.

17.4 Le Compte de Prime d'Emission peut être distribué aux Actionnaires par décision des Actionnaires. Les Actionnaires peuvent décider d'allouer tout montant du Compte de Prime d'Emission à la réserve légale.

17.5 Les dividendes déclarés peuvent être payés dans toute monnaie sélectionnée par le Gérant Commandité, et peuvent être payés en temps et en lieu choisi par le Gérant Commandité. Le Gérant Commandité peut se prononcer définitivement sur le taux de change applicable pour convertir les dividendes dans la monnaie de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une action pendant un an ne pourra pas être réclaté par après par le détenteur de cette Action, sera perdu par le détenteur de l'action et sera reversé à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur des dividendes déclarés et non réclamés qui seront détenus par la Société au nom de détenteurs d'Actions.

18. Dissolution - Liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par l'Assemblée des Actionnaires par une résolution adoptée conformément à la loi luxembourgeoise et à ces Statuts.

19. Interprétation et loi de 1915.

19.1 Dans les présents Statuts:

19.1.1 Une référence à:

- (a) Un genre devra inclure chaque genre;
- (b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) Une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- (d) une disposition légale ou Statuts inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

19.1.2 les mots "inclus" ou "y compris/incluant" seront considérés comme étant suivi des mots "sans restriction" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis de mots indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

19.1.3 Les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

19.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi de 1915.

Provisions transitoires

1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 mars 2016.

2) La première Assemblée annuelle des Actionnaires se tiendra en 2016.

Souscription et paiement

Les Actions ont été intégralement souscrites et libérées comme suit:

1. Trias Pool III - TGP S.à r.l. déclare souscrire à une (1) Action de Commandité libérée par un apport en numéraire d'un Euro (EUR 1,-); et

2. Trias Pool III - T S.à r.l. déclare souscrire à trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) Actions de Commanditaire. Telles actions ont été libérées par un apport en numéraire de quinze mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf Euros (EUR 15.999,-) et un apport en nature évalué à quinze mille Euros (EUR 15.000,-). Cet apport en nature consiste en cent quarante-six mille six cent trente-et-une (146.631) parts sociales détenues dans Trias OPCI, une société de placement à prépondérance immobilière à capital variable française, établie sous le forme d'une société par actions simplifiée, ayant son siège social au C/o Swiss Life REIM 13, avenue de l'Opéra, 75001 Paris, France, identifiée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro 810 339 671, RCS Paris. Les parts sociales de Trias OPCI ont été partiellement libérées pour un montant total de quinze mille Euros (15.000,-) et en date des présentes Trias OPCI n'a pas encore placé de tels fonds qu'elle détient sur un compte bancaire. Trias OPCI ne détenant pas d'autres actifs ou passifs, les Actionnaires conviennent qu'aux fins du présent apport en nature, les actions ainsi apportées sont à évaluer à quinze mille Euros (EUR 15.000,-).

Conformément aux articles 32-1 et 26-1 (1) de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, l'existence et l'évaluation de l'Apport en Nature de la Société résultent d'un rapport d'évaluation émis le 27 mars 2015 par Pricewaterhouse Coopers, réviseur d'entreprises agréé, qui a la conclusion suivante:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and the nominal value of the shares to be issued in counterpart."

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement.

Le montant de l'apport en numéraire d'un montant de seize mille Euros (EUR 16.000,-) est à la libre disposition de la Société, la preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à EUR 1.300.-

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement suivant la constitution de la Société, les Actionnaires ci-dessus représentant l'intégralité du capital social, ont pris, par le biais de leur représentant, les décisions suivantes:

1) Le siège social de la Société est fixé au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg.

2) L'entité suivante a été nommée réviseur d'entreprise agréé de la Société pour un mandat d'une durée de six (6) ans et avec effet immédiat:

- PricewaterhouseCoopers, société coopérative, ayant son siège social à L-2182 Luxembourg, 2, rue Gerhard Mercator.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 3 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/10547. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 avril 2015.

Référence de publication: 2015055206/687.

(150062730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

Capital Global S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 81.521.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015054732/9.

(150062820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

Elistart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 78.380.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg en date du 2 février 2015 que:

1. L'Assemblée confirme la démission de Mr. Paul Worth en tant qu'administrateur de la société.

Fait à Luxembourg, le 2 février 2015.

Référence de publication: 2015054815/11.

(150063123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

Unicity XII Brighton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 174.401.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels pour la période du 14 décembre 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2013 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 8 avril 2015, sous la référence L150060783 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2015.

Référence de publication: 2015054036/12.

(150061758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.
